

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
17/06/2020

Dossier complet le :  
17/06/2020

N° d'enregistrement :  
2020-ARA-KKP-2608

### 1. Intitulé du projet

Implantation d'un centre de recyclage / régénération de plastique de type polyéthylène et propylène à partir de balles de plastiques déjà triées et nettoyées au sein d'un bâtiment existant sur la commune de Jassans-Riottier (01), ZI La Grande Borne.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / ~~SIRET~~  Forme juridique

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1°a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Projet soumis à : -Autorisation : rubrique 2661-1 (transformation de polymères sous conditions particulières de température ou de pression) ~ 108 t/j sur 2 lignes
1°b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement	-Enregistrement : 2714 (installation de regroupement ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux plastiques) ~ 1812 m3 - Déclaration : 2662 (stockage de polymères) ~ 860 m3

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet GRANUPLAST envisage de s'implanter dans un bâtiment existant sur la commune de Jassans-Riottier (01).  
Ce projet consiste à recycler/régénérer du plastique de type polyéthylène souple et rigide (PEBD et PEHD) et Polypropylène (PP) à partir de balles de PE déjà triées et nettoyées, reçues sur site par camions (rubrique 2714).  
L'étape amont de pré-lavage, commune aux activités prévues, consiste à broyer, laver puis essorer les plastiques reçus sur site (rubrique 2714, préparation des déchets).  
L'étape principale de granulation consiste, à partir du tri des broyats plastiques opéré en phase amont, à traiter d'une part le PEHD (plastique rigide) et d'autre part le PEBD (plastique souple). Chaque type de plastique aura sa ligne de granulation.  
La granulation se fait dans les deux cas par extrusion, à des températures atteignant 200°C (rubrique 2661-1).  
Les polymères produits sous forme de granulés sont ensuite conditionnés et stockés en big bag dans l'attente de leur expédition vers les sites clients (rubrique 2662).  
Le projet ne prévoit pas d'agrandissement du bâtiment existant, seulement des réaménagements intérieurs permettant d'assurer la maîtrise des risques induits par les activités.

## 4.2 Objectifs du projet

Le bâtiment existant, construit en 1991, accueillait jusqu'en 2015 des activités d'atelier de peinture avec liq. infl et disposait pour cela d'une déclaration ICPE. Le projet Granuplast ne relevant ni des mêmes rubriques, ni du même niveau de classement, des aménagements de l'existant doivent être prévus afin de satisfaire au mieux les prescriptions des arrêtés s'appliquant au projet. Pour cela, un audit sur site a été réalisé afin de déterminer en 1er lieu l'adéquation de l'existant aux prescriptions et définir dans un 2nd temps les travaux nécessaires pour satisfaire aux exigences.

L'objectif du projet est donc de pouvoir implanter de nouvelles activités liés à la plasturgie au sein d'un bâtiment existant au sein d'une zone industrielle tout en assurant la maîtrise :

- des risques induits d'une part, essentiellement liés à la nature combustible des produits présents. L'organisation des outils de production et des stockages a ainsi été réfléchi sur la base d'une étude de dangers afin d'assurer la maîtrise des risques dans les limites de propriété du site,
- des impacts environnementaux des activités d'autre part, essentiellement liés aux niveaux sonores générés (activité de broyage notamment), et à la consommation énergétique attendue (besoin de 4,5 MW). Le projet fait ainsi l'objet d'une étude sur les économies d'énergie possibles, de toute nature (récupération et revalorisation de chaleur, fonctionnement en circuit fermé de l'eau indus., utilisation d'eau pluviale vs AEP, ...) et sur la maîtrise des niveaux sonores émis.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les principaux travaux nécessaires à l'adaptation du bâtiment existant aux activités futures sont :

- rénovation des bureaux et locaux sociaux (changement luminaire pour LED, changement de moquette, reprise des peintures)
- condamnation de la chaufferie existante et de l'intégralité du réseau gaz associé
- mise en place d'un mur séparatif coupe-feu entre la zone de préparation matière et la zone de granulation (recoupement du bâtiment)
- mise en place d'un mur séparatif coupe-feu entre la zone de préparation matière et la zone stockage des matières premières (recoupement du bâtiment)
- mise en place d'une cloison de séparation phonique entre la zone de stockage des produits finis et la zone de granulation
- reprise complète du désenfumage et du cantonnement du bâtiment
- diagnostic complet des réseaux et mise en place de dispositifs permettant d'assurer la mise en rétention des eaux sur site, notamment en cas d'incendie,
- mise en place de portes coupe-feu réglementaires entre chaque cellule et entre les cellules et les bureaux
- mise en place d'hydrant alimenté par le réseau d'eau public afin d'assurer la défense incendie du site

Le bâtiment étant existant, il est difficile de répondre à l'ensemble des prescriptions ICPE applicables, notamment constructives. C'est pourquoi certains aménagements des prescriptions seront sollicités dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Afin de pouvoir démarrer l'exploitation, il est prévu la mise en place d'une 1ère ligne de production (ligne de pré-lavage + ligne de granulation) destiné au traitement des plastiques rigides, et qui pourra être complétée par une seconde ligne sous 1 à 2 ans, destinée au traitement des plastiques souples.

Les stockages seront réalisés en big bag, sur palettes légères au sol pour les granulés de polymères produits, et les balles de PE-PP reçues seront stockées en amont ou en parallèle des lignes de production où elles resteront sous forme de balles.

Les travaux d'aménagement du site et du bâtiment seront réalisés AVANT la mise en exploitation du site.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Autorisation au titre de la réglementation des ICPE.

Il n'est pas soumis à Permis de construire mais à déclaration de travaux.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain : Section AN, parcelles n°4, 5, 67, 68, 69, 79. Surface totale :	15 974 m <sup>2</sup>
Bâtiment à usage industriel et de bureaux. Surface totale :	7 928 m <sup>2</sup>
A usage industriel. Surface :	6 691 m <sup>2</sup>
A usage de bureaux. Surface :	681 m <sup>2</sup>
A usage de locaux sociaux. Surface :	556 m <sup>2</sup>
Soit, espaces verts et emplacements de parkings et voiries. Surface :	8 046 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Zone Industrielle La Grande Borne  
754 Rue de la Liberté  
01 480 JASSANS RIOTTIER

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 04 ° 46 ' 02 " E Lat. 45 ° 58 ' 46 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve à près de 700m à l'Est d'une ZNIEFF de type 2 (identifiant : 820030870) : Val de Saône méridional
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source : géoportail (données DREAL)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source : géoportail (données DREAL)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La RD 904 sur la commune de Jassans Riottier est concernée par la deuxième échéance de la directive européenne relative au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, pour les infrastructures routières départementales. Elle passe au Nord du site, à plus de 500m du terrain du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Jassans Riottier recense 2 immeubles protégés au titre des monuments historiques : le Manoir de la Rigaudière et l'Eglise Notre Dame de l'Assomption. Tous deux se situent à au moins 600m du terrain du projet.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jassans Riottier est concernée par un unique PPRN approuvé le 30/03/2012. Il s'agit du PPR "inondations Saône et Marmont". Le terrain Granuplast se situe en dehors des zones à risques identifiées par le plan de zonage du PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet est recensé sous BASIAS sous le numéro FHA0103007. Il s'agit de l'Es FADEC SA (Traitement et peinture de pièces métalliques). L'exploitant disposait d'une déclaration au titre des ICPE pour ses activités d'atelier de peinture et pour ses stockages de liquides inflammables. Le terrain n'est pas recensé sous BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source : ARS Auvergne Rhône Alpes. Le terrain se situe hors de toute aire d'alimentation de captages (AAC) et hors de tout périmètre de protection de captage
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source : dreal-cartelieuxclasses-inscrits-1100x880mm-ainv08bat_cle0c691c.pdf
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site N2000 Directive Habitats FR8202006 Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval. A 5,7 km au Nord du site. Sites N2000 Directive Habitats FR8201635 ET Directive Oiseaux FR8212016 La Dombes. A 7 km à l'Est du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	source : dreal-cartelieuxclasses-inscrits-1100x880mm-ainv08bat_cle0c691c.pdf Les plus proches correspondent au Val de Saône et aux abords du château de Fléchères, à 3 km au Nord du terrain.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eau nécessaire pour les opérations de lavage des matières plastiques reçues. Ce réseau process est prévu en circuit fermé (50 m <sup>3</sup> /h/ligne). Les pertes (~50 L/h/ligne) seront compensées par le réseau AEP et par récupération des eaux pluviales de toiture. Les besoins sanitaires et domestiques seront alimentés par le réseau AEP. Il y aura un point de raccordement équipé de disconnecteur et d'un compteur. Le réseau d'eau glacée nécessaire en phase granulation sera en circuit fermé.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est imperméabilisé, les réseaux d'assainissement existent et il n'est pas prévu d'infiltration sur le site.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls travaux concernent des réaménagements du bâtiment existant, sans extension.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Idem ci-dessus.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet reste dans l'emprise d'un site existant et ne remet pas en question d'espaces naturels.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est existant, déjà imperméabilisé et construit. Le projet ne remet pas en cause d'habitat naturel, quel qu'il soit.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'incidence identifiée car absence d'enjeu proche.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site industriel existant, sans consommation d'espace nouvelle.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Jassans Riottier n'est concernée par aucun PPRT, mais dispose d'une servitude liée à une canalisation de gaz qui passe à l'Ouest et au Sud de son territoire. Le terrain du projet est hors de cette servitude. Le projet lui-même engendre des risques liés à la nature combustibles des matières présentes mais leurs effets restent maîtrisés dans les limites du terrain.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est en aléa sismique faible (classe 2). Elle n'est pas classée comme à potentiel radon de niveau 3. La commune est concernée par un PPRI mais le terrain du projet n'est pas concerné par les zones d'aléas.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les opérations réalisées sur les matières plastiques non dangereuses reçues en balles ne sont pas de nature à engendre un risque sanitaire (broyage, lavage à l'eau, extrusion, découpe), aucun produit dangereux n'étant par ailleurs nécessaires aux activités Granuplast.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les trafics engendrés sont ceux de réception des balles de plastiques et d'expédition des produits finis. Ils représentent 5 à 8 poids lourds (24T unitaire) journaliers pour 2 lignes de production, les poids lourds entrant et repartant pour partie avec les produits finis (big bag de 1100 kg). Ils sont complétés par le trafic du personnel, estimé à 100 mouvements de VL sur 24h (7 pers/ligne en 3*8 : 14 pers/ période de 8h + 8 admin sur 8h)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les activités de broyage peuvent être sources de bruit, tout comme les opérations de refroidissement. Les opérations les plus bruyantes sont toutes réalisées en intérieur, les appareils sont conformes à la réglementation en terme d'émissions sonores et des mesures constructives (cloison phonique entre extrusion et stockage produits finis) et techniques (de type capotage) sont d'ores et déjà prévues.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les opérations de broyage et d'essorage engendrent des vibrations mais qui ne sont pas de nature à engendrer un impact au-delà des limites du bâtiments. Ces vibrations restent localisées autour des machines et sont amoindries par des mesures de type plot anti-vibratile, conception des machines, ...
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors de l'éclairage de sécurité du site (en périphérie, le long des façades), il n'y a pas lieu de prévoir d'éclairage particulier des installations : tout se fait en intérieur, seules les zones de quai peuvent nécessiter un éclairage un peu plus important.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets limités : - Partie Lavage : l'extraction d'air des cyclones du dépoussiéreur et du silo mélangeur débouche en extérieur. - Partie Granulation : l'extraction d'air des cyclones du silo doseur et du silo mélangeur rejoint l'extraction d'air des fumées de la granulation pour être rejetée en extérieur. Les fumées de granulation passent auparavant par des dévésiculeurs.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets liquides sont les rejets sanitaires et domestiques du personnel (2,5 m3/j pour 50 personnes - réseau d'assainissement public (eaux usées)) et les rejets pluviaux (réseau pluvial de la zone). Les lignes de préparation/production fonctionnent en circuit fermé.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les lignes fonctionnant en circuit fermé, aucun rejet d'effluent n'est généré de manière chronique. Le circuit de refroidissement fonctionne en circuit fermé et il n'y a pas de purge de refroidissement / déconcentration attendu.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Loupés de fabrication (matière plastique non dangereuse) Emballages plastiques/bois abîmés (big bag/palette, déchet non dangereux) Déchets de bureaux (papiers, cartons, ..., non dangereux) Huile de maintenance et bidon vide d'huile de maintenance, Chiffons souillés (déchets, dangereux ou pas, des opérations de maintenance) Boues du séparateur hydrocarbures (déchets dangereux) Déchets ultimes générés au lavage : boues, cailloux, métaux, poussières



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification de l'existant et pas d'enjeu identifié.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site déjà existant, sans modification des emprises au sol ou des surfaces déjà imperméabilisées.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le process ne nécessite l'usage d'aucun produit dangereux, ni pour l'homme, ni pour l'environnement. Il n'est pas à l'origine de rejets polluants à l'atmosphère. Fonctionnement en circuit fermé des lignes vis à vis de l'eau. Rejets essentiellement sanitaires. Organisation des lignes de production et des stockages de manière à limiter l'extension des flux thermiques en cas d'incendie. Mise en place d'un réseau incendie (hydrants) aux abords du site pour assurer les moyens d'intervention publics.

Abandon du réseau gaz au profit du réseau électrique.

Absence d'utilisation de produits dangereux pour les activités prévues (hormis d'éventuelles opérations de maintenance).

Reprise des réseaux pour assurer la mise en rétention des effluents en cas d'incendie : dispositif d'obturation avant raccordement au réseau de la zone, réhausse des trottoirs du site, calcul du volume disponible par mise en charge du réseau et stockage sur voirie.

Process exclusivement en intérieur qui limite les émissions sonores vers l'environnement : capotage des équipements bruyants de type broyeurs + écran phonique entre partie extrusion et stockage produits finis + isolement du groupe froid en extérieur.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte-tenu des impacts limités que présentent le process, compte-tenu des enjeux environnementaux limités identifiés autour du site et compte-tenu des mesures prises sur ce site existant pour assurer la maîtrise des risques en cas d'incendie, il ne nous paraît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

Le pétitionnaire s'engage par ailleurs à faire réaliser des mesures de bruit au démarrage des activités afin, le cas échéant, de mettre en place les mesures complémentaires jugées nécessaires si un dépassement des valeurs limites était avéré au droit des premiers tiers.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
PJ7 : Plan des réseaux actuels du site : BTD-GRANUPLAST-JASSANS RIOTTIER-CC46-Plan réseaux-08062020.pdf (se rapporte au § 6.1 Emissions et au § 6.4).

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Ecully

le,

17 JUIN 2020

Signature



**GRANUPLAST FRANCE SAS**

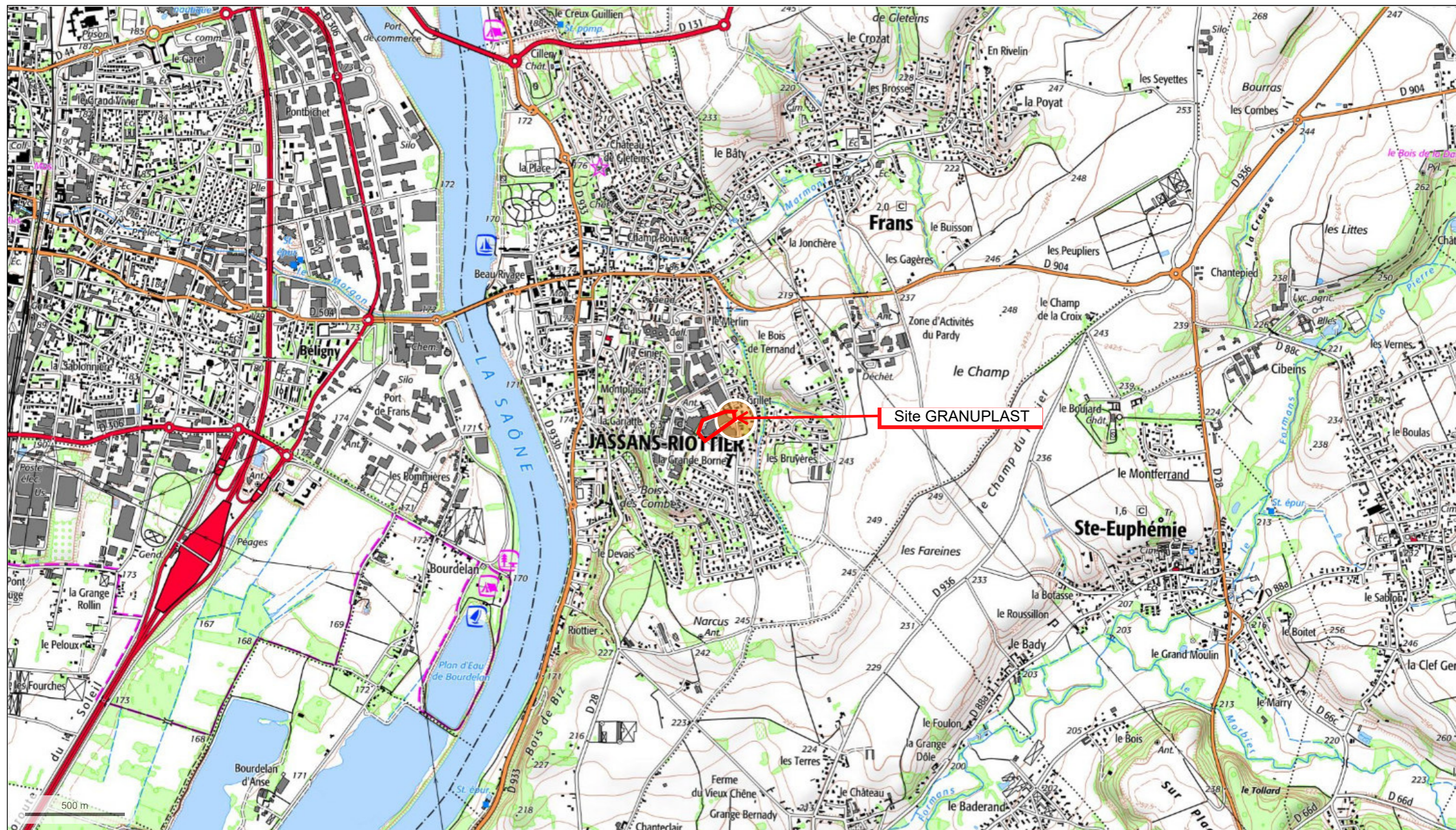
42 Chemin du Moulin Carron

69130 ECULLY

RCS Lyon 883 254 310 SIRET 00013

Code TVA FR71 883 254 310

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



© IGN 2019 - [www.geoportail.gov.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gov.fr/mentions-legales)

Echelle : 1 / 25 000

Longitude : 4° 46' 03" E  
Latitude : 45° 58' 47" N

Localisation des points de vue proche (1) et éloigné (2) :



1 : Point de vue proche (date prise de vue : 07/2019)



2 : point de vue éloigné (date prise de vue : 07/2019)



Le terrain et son bâtiment sont situés sur un point haut, entouré par des arbres. Ils sont peu, voire pas perceptibles, en point de vue lointain.

**LIGNE PEHD- PP RIGIDE**

Nbr	Machine
1	convoyeur
1	décliqueur
1	convoyeur +overband
1	vis doseur
1	vis de transport
1	bac de pré-floitation
4	vis drainée de transport
1	broyeur sous eau
1	vis drainée de transport
1	vis drainée de transport
1	bac de flottation
1	vis drainée de transport
1	centrifugeuse
1	turbine de transport
1	turbine de transport

Nbr	Machine
2	dépoussiéreur
1	vis de transport
1	turbine de transport
1	silos mélangeur
1	armoire de commande
1	cuve 20 m3 stockage eau
1	tamis vibrant+ filtre papier
1	silos doseur
3	extrudeuses
1	silos mélangeur
1	station mise en big bag
1	groupe froid
1	extracteur d'air
2	compresseur

De la réf. 4 à la réf. 11b la ligne travaille sous eau en circuit fermé pour un débit de 50 m3/h la perte en eau de lavage 50 l/h est concentrée dans les déchets ultimes récupérées à la sortie du système de filtration cette perte est compensée par l'eau du réseau, aucun rejet d'eau dans le réseau des eaux usées, idem pour la ligne film.

Pour la granulation, perte minime d'eau et aucun rejet

Extraction d'air des cyclones directement à l'extrudeur

Extraction des fumées de la granulation en extérieur après passage dans un dévéliculeur

— mur séparatif ordinaire et portes coupe-feu

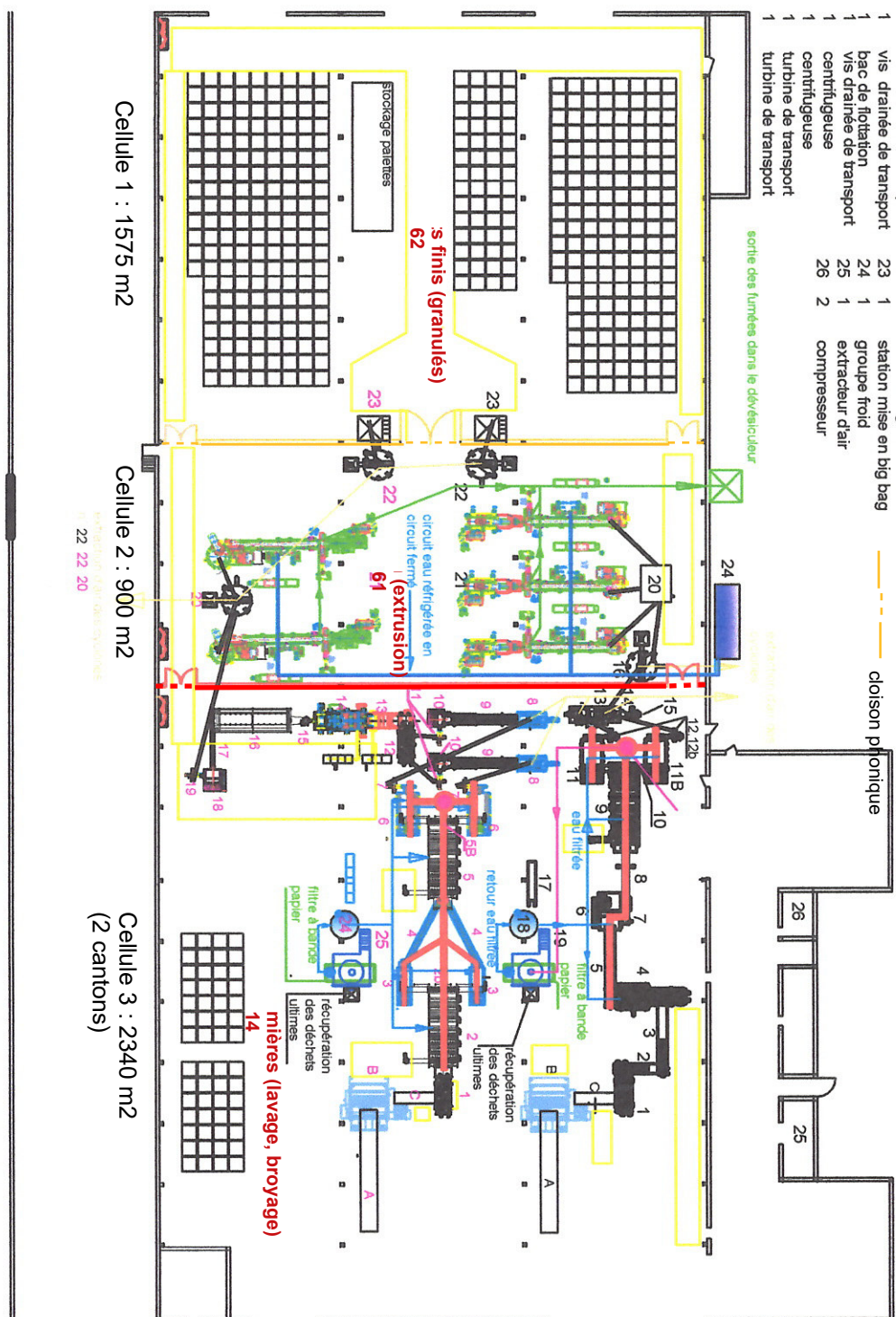
— cloison phonique

**LIGNE PEHD FILM**

Nbr	Machine
1	convoyeur
1	décliqueur
1	convoyeur + overbande
1	silos doseur
1	vis de transport
2	lanceuses
2	vis drainée de transport
1	bac de flottation
1	vis de transport
2	centrifugeuses

Nbr	Machine
2	turbines de transport
2	presses à vis
2	convoyeurs
2	broyeurs
2	turbines de transport
1	silos doseur
1	convoyeur doseur
1	dérailleur
1	coupe en tête
1	trammel de refroidissement
1	vis de transport

Nbr	Machine
1	broyeur
1	turbine de transport
1	silos mélangeur
2	extrudeuses
2	silos mélangeur
1	station big bag
1	cuve 20 m3 stockage eau
1	tamis vibrant + filtre papier



Cellule 1 : 1575 m2

Cellule 2 : 900 m2

Cellule 3 : 2340 m2  
(2 cantons)

Cellule 4 : 1260 m2

**LIGNE PLASTIQUES RIGIDES**  
 Puissance installée: 3035 KW  
 Puissance absorbée: 2125 KW

**LIGNE PLASTIQUES FILM**  
 Puissance installée: 3184 KW  
 Puissance absorbée: 2228 KW

**granuplast**

USINE JASSANS-RIOTTIER  
 Implantation d'une ligne de pré-traitement et de granulation de plastiques rigides et de film

13/05/2020	M. Guglielmazzi
Index n°: 5	



Plan des abords du projet (100 mètres au minimum) :



Un cours d'eau intermittent est recensé sur l'IGN à l'Est du terrain du projet. Son tracé se poursuit vers le Nord jusqu'à son croisement avec la RD904. Il n'apparaît plus au-delà.

Plan de localisation des sites Natura 2000 les plus proches du projet :

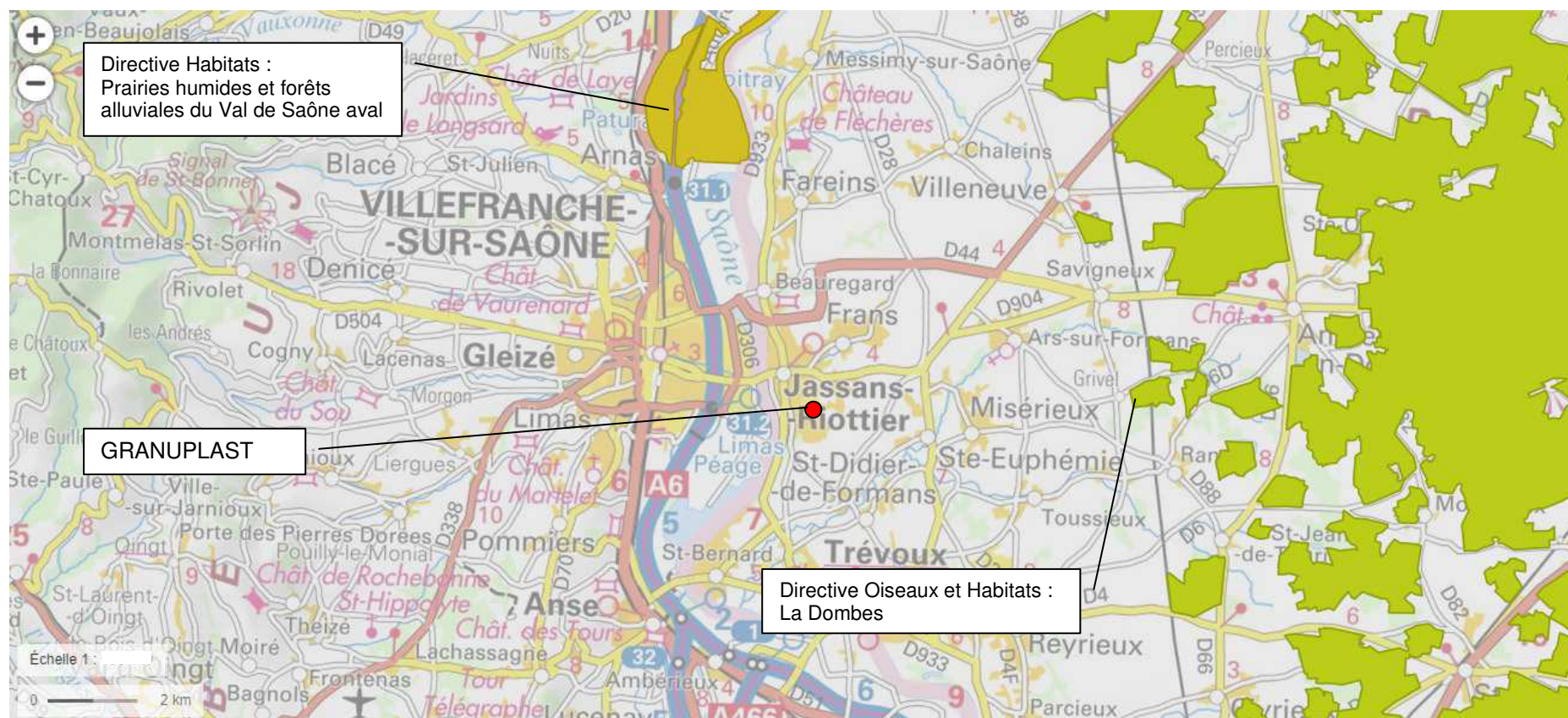


Tableau Récapitulatif des Détections de Réseaux			
Réseau	Technique de Détection	Classe de Précision	Observations
Eaux Pluviales	Mesure fil d'eau et radier + sonde de détection	A	Partiellement détecté (cf rapport)
Eaux Usées	Mesure fil d'eau et radier + sonde de détection	A	Partiellement détecté (cf rapport)
Eaux Unitaires	Mesure fil d'eau et radier + sonde de détection	A	Intégralement détecté
Eau Potable	Induction+Géo-radar	A	Intégralement détecté
Haute Tension	Induction	A	Intégralement détecté
Eclairage Public	Induction	A	Intégralement détecté
Télécommunication	Induction	A	Intégralement détecté
Gaz de Ville	Géo-radar	A	Intégralement détecté

**LEGENDE**

- Zone de détection B.T.D
- Réseau Haute Tension
- Réseau Eaux Pluviales (toiture)
- Réseau Télécommunication
- Réseau Eaux Pluviales (surface)
- Réseau Candélabre
- Réseau Eaux Usées
- Réseau Gaz de Ville
- Réseau Eaux Unitaires
- Réseau Eau Potable

Ø200 PVC Diamètre, Matière  
 R: Profondeur du Radier des Regards (en m)  
 Fe: Profondeur du Fil d'eau des Réseaux d'évacuations (en m)  
 -0.60 + Profondeur des Réseaux (en m)

- Toutes les profondeurs sont exprimées en mètre et les diamètres en millimètre.  
 - Tous les réseaux sont localisés en classe A (sauf si la classe B ou C est stipulée sur le plan).

**B.T.D.** Siége Social  
 80, Rue Duchesne  
 13851 Aix-en-Provence Cedex 3  
 Tél. : 04 42 39 46 44  
 contact@btd.fr

Agence de Lyon  
 Parc Urbain Est  
 105, Rue Alexandre Dumas  
 69120 Vaulx-en-Velin  
 Tél. : 04 72 69 75 75  
 contact@btd.fr

CERTIFICAT N° 2017/04/012

N° Devis : 2005-010 Dimensions : 1.47m x 0.594m = 0.873m²

**DÉPARTEMENT DE L'AIN**  
**COMMUNE DE JASSANS RIOTIER**  
 RUE DE LA LIBERTÉ

**GRANUPLAST**

**754 RUE DE LA LIBERTÉ**

**PLAN DES RÉSEaux LOCALISÉS**

Echelle : 1/200

Informations :  
 - Plan établi à partir du fond de plan topographique fourni par le client.  
 - Rattachement Planimétrique : Système RGF 93 - Projection CC46 (Précision du rattachement GPS +/- 5 cm).  
 - Rattachement Altimétrique : Système NGF-IGN 69 (Altitudes Normales) (Précision du rattachement GPS +/- 5 cm).  
 - Toute intervention extérieure engagera la responsabilité de la personne l'ayant réalisée.

Matériel de repérage :		Matériel de mesure :	
- Vloc3-5000	N° de série récepteur : VX.22401140149	- GPS : Artenne Leica GS08 Plus	N° de série : 1859417
- A	N° de série émetteur : 21702140007	- Carrel Leica CS15	N° de série : 2913817
- Géoradar : D50 300/800	N° de série : 0099	- Station Totale : Leica TS12 P5 IR400	N° de série : 878888
		- Carrel Leica CS15	N° de série : 2913817

Indice	Date	Nature des travaux	Repérage	Mesurage	Report
A	08/06/2020	Création suite détection et geo-référencement du 25/05/2020 sur site	KEHA	FACR	CADU
B					

